

Fait à Nice, le 31.03.2021.

M. ZIABLITSEV Sergei

Un demandeur d'asile sans moyens de subsistance et sans logement depuis le 18.04.2019.

Le défenseur des droits humains.

Adresse : FORUM DES REFUGIES, 111

BD. DE LA MADELEINE CS 91036.

Domiciliation No5257, 06004 NICE,  
CEDEX1

Tel. +33 6 95 99 53 29

Email: [bormentalsv@yandex.ru](mailto:bormentalsv@yandex.ru)

Président de la CNDA

Président du collège recours: [19054334](#)

Au greffe de la Cour nationale du droit d'asile.  
[contact@cnda.juradm.fr](mailto:contact@cnda.juradm.fr)

**Ziablitev - CNDA n ° De recours: [19054334](#).**

Je demande de m'envoyer par e-mail une réponse:

- 1) rapport du rapporteur, qui n'a pas été traduit pour moi
- 2) noms de tous les juges dans mon audience et du traducteur
- 3) nommer la loi sur la base de laquelle le président du collège a interdit l'enregistrement de mon audience le 30.03.21.
- 4) quel article criminel le président a menacé de m'appliquer pour l'enregistrement de mon audience publique
- 5) comment la publicité de l'audience a-t-elle été assurée?
- 6) pourquoi les audiences publiques de la CNDA ne sont-elles pas enregistrées par la CNDA ?
- 7) comment peut-on vérifier la qualité de la traduction : je dépose une plainte contre la traduction d'un traducteur anonyme à l'audience le 30.03.2021 : il a refusé de traduire, déformé mon discours et les paroles des autres participants, déformé l'essence, il ne comprenait pas bien le discours russe, à la fois la terminologie domestique et juridique.
- 8) Pourquoi l'audience n'a pas de dossier avec tous les documents et ils ne sont pas examinés publiquement pendant l'audience

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de mes salutations distinguées.

M. Ziablitev Sergei.

